



# Le stationnement

## STATIONNEMENT SUR VOIRIE



Source : Ville de Paris  
Direction de la Voirie  
Et des déplacements

### Garage commercial

Parc privé à usage public.

### Places rotatives

Stationnement limité à 6 heures consécutives sur un même emplacement.

### Places mixtes

Stationnement limité à 6 heures consécutives sur un même emplacement pour les non-résidents et à 7 jours consécutifs pour les résidents.

### Places gratuites

Places de stationnement délimitées par un marquage sans mention particulière.

### Places spécifiques

Places réservées (taxis, police, poste,...) livraison, deux-roues, PMR.

Places payantes mixtes



Place payante rotative



Places gratuites



Total places



### Règles du stationnement payant de surface

Le stationnement rotatif ou résidentiel est payant du lundi au samedi de 9h à 20h toute l'année.

Les règles de tarifications sont disponibles sur le site de paris.fr :

<https://www.paris.fr/pages/payer-son-stationnement-2129>

### Carte de stationnement résidentiel

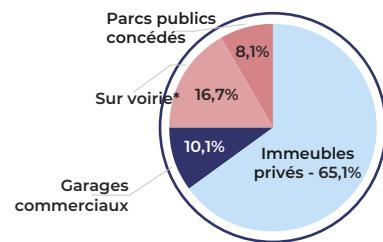
Au 1<sup>er</sup> février 2015, l'obtention des cartes de stationnement résidentiel pour les véhicules motorisés, s'élève à 45€ pour un an et 90€ pour 3 ans. Le renouvellement n'est plus automatique. La possibilité d'obtenir ou de renouveler sa carte est offerte en ligne. Voir plus d'informations : <https://www.paris.fr/pages/stationnement-residentiel-mode-d-emploi-2078#trouver-une-place-de-stationnement-residentiel>

Au 1<sup>er</sup> septembre 2022, le stationnement des deux-roues motorisés devient payant (à l'exception des 2-roues-motorisés électriques, des personnes en situation de handicap et des professionnels du soin à domicile qui peuvent, sous conditions, stationner gratuitement). Voir aussi : <https://www.paris.fr/pages/tout-savoir-sur-le-stationnement-payant-pour-les-2-roues-motorisees-21304>

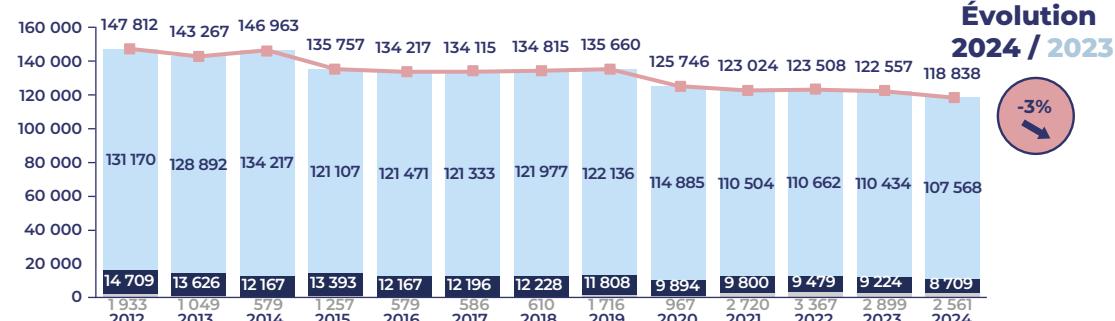
## Offre globale de stationnement pour les véhicules (estimation)

Le nombre total de places de stationnement dans Paris intra-muros est estimé à 808 000. Les immeubles privés renferment environ 526 000 places (selon l'enquête réalisée par l'Observatoire des déplacements entre 2005 et 2019).

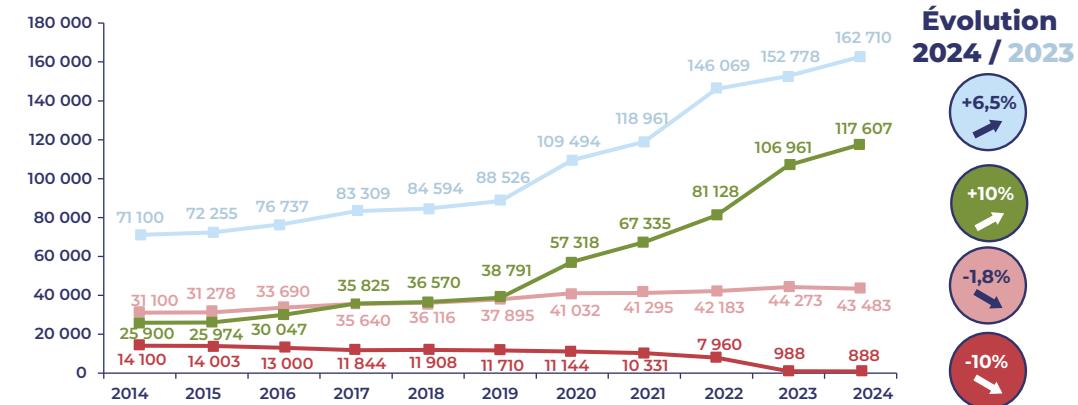
\*Hormis places spécifiques (livraisons, deux-roues, PMR et places réservées taxis, police, poste,...)



## Évolution de l'offre de stationnement véhicules sur voirie (hors bois)



## Places pour les deux-roues sur voirie (hors bois)



**Tendance :** Au 30 décembre 2024, la voirie parisienne compte 118 838 places de stationnement pour véhicules légers (dont 90,5 % relevant du régime payant mixte, 7,3 % du régime payant rotatif et 2,2 % de places gratuites), en baisse de 3 % par rapport à 2023. Parallèlement, 162 710 places pour deux-roues dans Paris intramuros (hors bois) sont comptabilisées, en hausse de 6,5 %, dont 117 607 emplacements pour vélos (en hausse de 10 %), lesquels font désormais jeu égal avec les places pour véhicules. 43 483 places spécifiques sont recensées pour les deux-roues motorisés (en baisse de 1,8 %). Les places mixtes, amenées à disparaître définitivement depuis le passage au stationnement payant des deux-roues motorisés le 1<sup>er</sup> septembre 2022, s'élèvent à 888 (-10 %) ; et de même, il ne reste que 95 places pour trottinettes depuis la fin de l'offre de trottinettes en libre-service au 1<sup>er</sup> septembre 2023.

## Usagers du stationnement résidentiel



**Tendance :** 62 151 cartes de stationnement résidentiel sont délivrées en 2024 (et 6 279 cartes de stationnement à l'attention des professionnels sédentaires, voir page suivante). Fin 2024, 108 942 cartes de stationnement résidentiel demeurent valides (contre 113 573 fin 2023), leur validité variant de 1 à 36 mois.



#### Carte Professionnels sédentaires

Le titulaire de cette carte professionnelle, gratuite pour les véhicules propres, peut utiliser un ticket horodateur valable 24h au tarif résident sur les emplacements payants des voies mixtes dans les 4 zones de stationnement résidentiel déterminées par l'adresse de son établissement, au tarif journalier (non fractionnable).

### STATIONNEMENT DANS LES PARCS CONCÉDÉS



#### Parc concédé

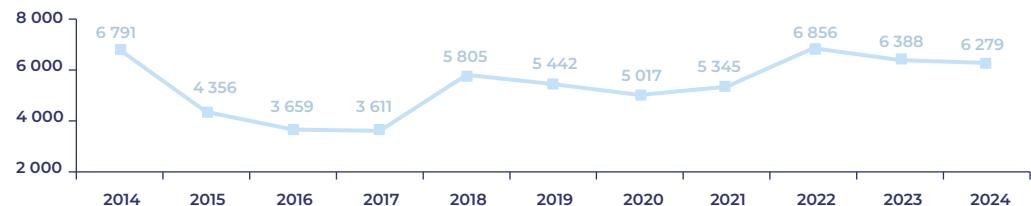
Parc de la ville de Paris, construit et exploité par une société de droit privé.

#### Sociétés délégataires

INDIGO, SAEMES, SPIE Autocité, SAGS, Q-Park, Realpark, Interparking, Accor

- Zone centrale (arrdt 1 à 4)
- Zone périphérique (arrondissements 5 à 11)
- Zone périphérique (arrondissements 12 à 20 et Marigny-Château à Vincennes)

### Cartes Professionnels sédentaires



### Offre de stationnement dans les parcs concédés

Recensement exhaustif en 2024 (places pour véhicules)

#### Nombre de parcs souterrains concédés et capacité par zone

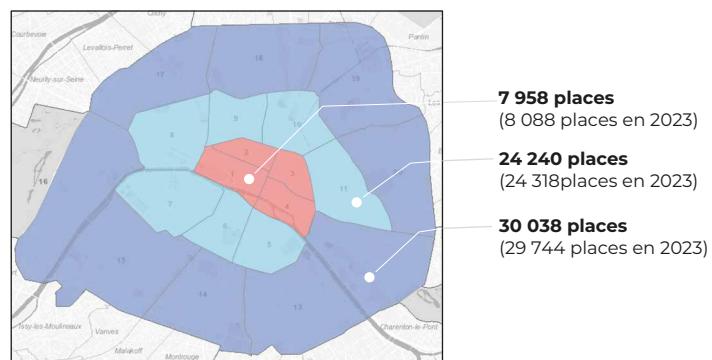
**62 236** places sont comptabilisées en 2024 (contre 62 150 en 2023)

dont 11 076 places amodiées (11 037 en 2023) dans 124 parcs. Parmi eux :

**74** parcs pratiquent un tarif pour abonnés résidents ou résidents « petit rouleur » (contre 69 en 2023)

**10** parcs relais (*id. en 2023*) proposent un abonnement « parcs relais »

**47** parcs pratiquent un tarif pour les non-abonnés



### Places pour véhicules légers reliées à une borne de recharge électrique

#### Évolution 2024 / 2023

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Nombre de places Véhicules électriques</b>	319	597	847	2 278	2 571	3 613*
<b>Réparties dans (nombre de parcs)</b>	66,5	64	65,5	65	70	72

\*À cela s'ajoute : 51 places pour PMR électriques.



### Places pour les deux-roues dans les parcs concédés

#### Évolution 2024 / 2023

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020*	2021	2022	2023	2024
<b>Nombre de places deux-roues motorisés</b>	2 361	2 579	2 661	2 795	2 860	2 957	3 079	3 260	4 086	4 264	4 543*
- Réparties dans (nombre de parcs)	105	105	104	105	105	107	104	103	105,5	107,5	108
<b>Nombre de places vélos (et V.A.E)</b>						905	1 675	1 916	2 426	2 757	3 604
- dont Velostations (Montparnasse et Van Gogh)							583	583	583	583	592
- Réparties dans (nombre de parcs)						48,5	54,5	60	61	70	73



\*À cela s'ajoute dans 14 parcs : 128 places deux-roues motorisés électriques.



#### Sorties horaires

Elles comprennent :

- les sorties des clients qui paient au tarif horaire,
- les « sorties gratuites », c'est-à-dire les sorties ne donnant pas lieu à encaissement immédiat,
- les « forfaits », généralement liés à des usages spécifiques des parcs (notamment touristiques), ou ponctuels (liés à l'organisation d'événements voisins).

- Tout Paris
- Zone Péricentrale (arrondissements 5 à 11)
- Zone périphérique (arrondissements 12 à 20 et Marigny-Château à Vincennes)
- Zone centrale (arrondissements 1 à 4)

## Utilisation des parcs concédés

### Sorties horaires en 2023      2023

**Nombre total par jour**      19 534

**Nombre/place publique/jour**      0,37

### 2024

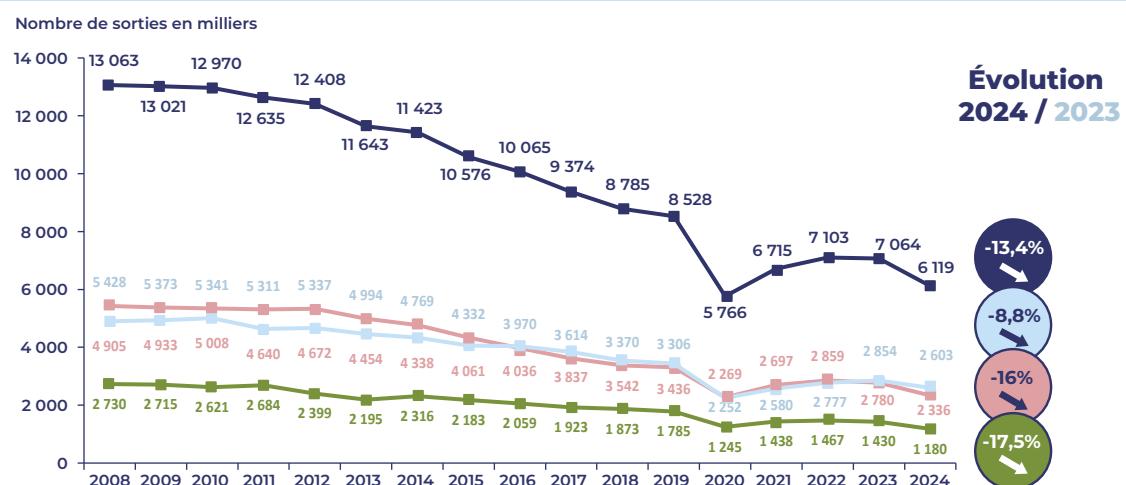
16 719

0,32



### Évolution des sorties horaires

dans les parcs de stationnement concédés



**Tendance :** En 2024, le nombre total de sorties horaires des parcs concédés baisse de 13,4 %, les trois zones géographiques (centrale, péricentrale comme périphérique) suivant la même tendance. Le parc de la zone périphérique enregistre le chiffre le plus élevé (avec 2 603 sorties contre 2 854 en 2023) et la tendance à la baisse la moins forte (-8,8 %), le nombre de sorties de la zone centrale demeure toujours le plus faible (1 180 sorties contre 1 430 en 2023) et la tendance la plus forte (-17,5 %). La tendance générale observée traduit aussi la diminution de la circulation automobile dans Paris : le nombre de sorties horaires dans les parcs a en effet baissé de 53 % entre 2008 et 2024 quand la circulation automobile a diminué de 51% dans Paris intramuros pendant cette même période.

## Abonnés

### Évolution 2024 / 2023

#### Véhicules légers

**Nombre total d'abonnements**      28 465      27 071



**Nombre / place publique**      0,55      0,52



**Nombre d'abonnements à tarif résidentiel répartis dans**      5 501      5 552  
69 parcs      74 parcs



#### Deux-roues motorisés

**Nombre d'abonnements répartis dans**      3 603      3 509  
106,5 parcs      108 parcs



#### Vélos

**Nombre d'abonnements répartis dans**      1 558      1 737  
61 parcs      73 parcs



**Tendance :** Dans les parcs concédés, le nombre d'abonnements pour véhicules légers diminue de près de 5 % avec 27 071 abonnements (contre 28 465 en 2023), comme celui pour deux-roues motorisés avec 3 509 abonnements (contre 3 603, soit une baisse de 6 %) ; en revanche, avec 1 737 abonnements pour les vélos (contre 1 387 en 2023) le nombre d'abonnements augmente de 11,5 %.